

duire qu'à l'extravagance, à la ruine et à l'anarchie ! On aura beau dire, on aura beau crier contre le système démocratique et vanter le système monarchique ; le peuple saura toujours apprécier leur valeur et saura toujours connaître celui qui lui conviendra le mieux. Et quand les habitants du Haut-Canada seront obligés de vendre leur blé, une fois rendu à Montreal, dix sous par muid, moins cher qu'ils ne le vendent aujourd'hui chez eux, par suite de l'abrogation du traité de réciprocité ; on entendra un cri général, s'élever, de toutes les parties du Haut Canada aussi bien que du Bas-Canada, pour demander un changement de position autre que la confédération. Et à ce sujet, voici ce que disait un homme, qui, il n'y a que quelques mois encore, était sur les banquettes ministérielles ; je veux parler de l'hon. M. Buchanan, il dit que :

“ La continuation du traité de réciprocité avec les Etats-Unis, est non seulement favorable aux cultivateurs du Canada et à toutes les autres classes, par leur entremise, mais aussi au gouvernement anglais ; car, sans l'existence de ce traité les Canadiens se trouvent placés dans une position à être grandement avantagés, sous le rapport industriel et commercial, par l'annexion du Canada aux Etats-Unis, à moins que d'autres arrangements industriels ou inter-coloniaux n'aient lieu. ”

“ L'annexion est de beaucoup préférable, industriellement parlant, à notre *“commerce libre dans les produits bruts”* qui n'est pas accompagné de la protection à l'industrie indigène. ”

Ce sont ceux qui disent la vérité au peuple et au gouvernement dans une crise comme celle-ci, qui sont réellement les hommes les plus loyaux, ajoute M. Buchanan et il a raison ; c'est pourquoi je me permets de parler aussi franchement

que je le fais et de dire la vérité sur le peuple. (*Ecoutez, écoutez !*)

Mais, dira-t-on, l'annexion serait un suicide national, et le peuple n'en voudra jamais ! Regardez donc la Louisiane qui s'est perdue dans l'Union Américaine ! A cela le peuple du Bas-Canada répondra que la Louisiane ne contenait que 30,000 blancs quand elle a été vendue aux Etats Unis, pour \$14,000,000 et que le Bas-Canada compte plus de 1,000,000 d'habitants ; que par conséquent, on ne peut comparer la position que la Louisiane occupait alors, avec celle que nous occupons aujourd'hui. Et ces 30,000 blancs de la Louisiane n'étaient pas tous Français, car, pendant trente huit ans, avant 1800, la Louisiane avait appartenu aux Espagnols. Personne ne peut nier cela. C'est en 1803 qu'elle a été cédée par la France aux Etats-Unis, cependant sa population française n'a pas été engloutie et elle n'est pas disparue. (*Ecoutez, écoutez !*)

Depuis sa cession aux Etats-Unis, la Louisiane s'est toujours gouvernée elle-même, comme elle l'a voulu et comme elle l'a entendu. Il est vrai que l'usage officiel de la langue française a été aboli dans sa législature ; mais pourquoi et par qui ? Il a été aboli par les Louisianais eux-mêmes, pour marquer leur mécontentement de ce que la France les avait ainsi vendus. Mais malgré cela, et malgré la grande accession de la population étrangère, l'ancienne population est restée française ; les lois sont publiées en français, les juges parlent français, les plaidoyers se font en français devant les tribunaux, des journaux nombreux sont publiés en français ; en un mot, elle est restée aussi française que sous la domination française. (*Ecoutez, écoutez !*) A ceux qui diront au peuple, que l'annexion le ferait disparaître comme peuple, anéantirait sa nationalité et sa religion ; il répondra qu'il ne sera pas transporté comme